

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical  
Séance du 14 décembre 2023



Le 14 décembre 2023, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

DATE DE LA CONVOCATION

13 novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

16 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 17  
18 (pour DEL\_17\_2023)

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Antoine TRYSTRAM, Mme Hédia GHANAY, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, M. Philippe CLEMOT, Mme Céline DELAGARDE, Mme Claudie HALLARD (suppléante), Christian VRAIN (suppléant), Mme Sylvie POINTREAU, M. Didier THÉMÉ, Mme Pierrette COURVOISIER (suppléante), Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, Mme Marie-Christine DE SAINT-SALVY, Mme Nathalie GUENAU, M. Jacques MOTARD (suppléant), M. Joël MARCHAND (suppléant), Mme Joëlle DANIEL (pour DEL\_17\_2023).

Pouvoirs :

M. Bertrand RITOURET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.  
M. Jacques LEMAIRE a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

Absents excusés :

M. Bertrand RITOURET, M. Cédric DE OLIVEIRA, M. Jacques LEMAIRE, Mme Armelle AUDIN, M. Ludovic BOURDIN, M. Gérard DAVIET, Mme Mélanie FORTIER, M. Bruno FENET, M. Michel GILLOT, Mme Betsabée HAAS, M. Michel HIRTZ, M. Christophe LOYAU-TULASNE, M. Régis SALIC, Mme Axelle TREHIN, M. Grégory PODDA, M. Benoit BARANGER, Mme Pascale DELAUNAY, Mme Isabelle MELO, M. Arnaud TURMINEL.

Secrétaire de séance : Madame Céline DELAGARDE

DEL\_12\_2023

4.5 FONCTION PUBLIQUE : Document Unique d'Evaluation des Risques

Le Comité Syndical

- Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants ;
- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1 ;
- Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 05 octobre 2023.

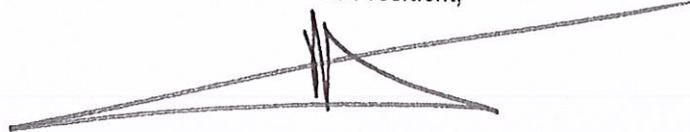
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : - d'adopter le Document unique d'Evaluation des Risques présenté en annexe.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 15 décembre 2023

Le Président,



Sébastien MARAIS

**ANVAL**  
*(Syndicat Mixte des Affluents  
Nord Val de Loire)*  
Siège social : Place de l'Europe  
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 037-200085702-20231214-DEL\_12\_2023-DE

Annexe : DUER

DUER				Date de réalisation	18/04/2023		
				Date de mise à jour			
Syndicat Mixte ANVAL							
Activité	Situation de travail/équipement	Risque	Situations rencontrées par les agents	Mesures de préventions existantes		Niveau de risque	Pistes d'amélioration
				Collectives et organisationnelles	Individuelles		
Bureau lié à l'administratif et à l'ingénierie	Manutention	Postural/ chute	Port de dossier d'archivage, de matériel de terrain Risque de chute d'objet	Limitation au maximum des éléments en hauteur	Avoir les bonnes postures pour le levage	Modéré	Formation sur la manutention des masses lourdes
	Ecran	Postural	Les agents passent de longue période sur ordinateur → peut entraîner des problèmes de vue et des migraines, position statique		Faire des pauses pour humecter les yeux Siège de bureau réglable	Modéré	Revoir l'aménagement du bureau si des incommodités sont constatées Sensibiliser les agents à bouger pendant leur pause
	Déplacements (véhicule personnel ou professionnel)	Routier	Trajet travail-lieu de stationnement du véhicule de service	Le véhicule de service est assuré	Respect des consignes, les agents ont leur permis de conduire	Fort	Vérification régulière que les agents ont leur permis Vérification que les accessoires de sécurité sont dans la voiture
	Relation avec le public et la hiérarchie	Psycho-social	Les agents sont en contact avec des personnes plus ou moins cordiales		Prévenir les riverains suffisamment tôt des interventions	Modéré	Prévenir les riverains Les agents doivent faire preuve de pédagogie
	Manutentions manuelles	Coupure-brulure	Les agents sont amenés dans le cadre de leur mission à utiliser un massicot, un cutter, une plastifieuse et une agrafeuse	Matériel maintenu en bon état de fonctionnement disposant d'une sécurité	L'agent applique les consignes de sécurité et utilise le matériel avec précaution	Faible	Acquisition d'une mallette « premiers secours » dans le bureau et formation des agents aux premiers secours
	Hygiène au travail	Alimentaire	Les agents prennent leur pause repas sur le lieu de travail	Pièce dédiée doit être maintenue dans un bon état de propreté		Faible	

Technique et travail de terrain	Manutention	Postural	Marche, terrain accidenté, déplacement important, période d'activité terrain importante		Posture à adapter en fonction des sites	Fort	Maintien du personnel en bonne forme physique et mentale, temps de pause suffisants
	Posture pénible						
	Vibration	Routier	Conduite en chemin accidenté			Fort	limiter au maximum ces situations en cherchant un itinéraire bis ou en marchant plus
Travail terrain	Bruit		Travail à proximité de tronçonnage, engin de chantier		Port des dispositifs de protection auditive	Fort	Vérification des EPI, sensibilisation des agents au danger

	Canicule /intempéries	Travail à l'extérieur pendant les périodes de canicules, de fortes précipitations ou de froid intense		Limitation des déplacements	Modéré à fort	protocole de gestion des périodes de canicule Basculement sur des travaux de bureautique si c'est possible
	Chimique	Les agents sont régulièrement en contact avec des matières allergènes type pollens notamment d'ambrosie qui peut rendre les sujets allergiques, les agents ne sont pas allergiques actuellement	Formation de reconnaissance des espèces exotiques dangereuses	Port des EPI : gants, lunettes si nécessaire	Modéré	Se tenir informé des pics de pollution
		Produits phytosanitaires		Port des EPI : gants, lunettes si nécessaire	Fort	Développer les connaissances et continuer la prévention
		Gaz d'échappement sur le terrain, bombe de peinture		Ne pas se tenir près des machines (véhicules, tronçonneuses...) utilisation conforme aux prescriptions,	Modéré	Achat de matériel dit « écologique » autant que possible
		Les agents peuvent être exposés à des agents pathogènes comme la leptospirose, hépatite A, tétanos, maladie de Lyme (eau souillée, tique...)		Avoir une bonne hygiène et rester vigilants	Fort	Mention à la médecine du travail et sensibilisation aux risques possibles Avoir une bouteille de solution hydro alcoolique dans le véhicule de service
		Des projections de matière peuvent avoir lieu sur le terrain, les agents peuvent être attaqués par du bétail ou être victime d'un accident de la route		Lunettes de protection, port des vêtements fluorescents. Ne pas rentrer dans les pâtures occupées par du bétail	Modéré	Port des EPI par les agents
	Chute de plain-pied	Risque de chute sur terrain glissant	Si les débits ne permettent pas d'assurer la sécurité de l'agent il ne peut pas y avoir de déplacement	Agent équipé de waders, téléphone de service, les agents savent nager	Fort	Limitation au maximum des situations à risque, limiter les situations de travailleur isolé
	Envasement	Risque d'envasement				
	Noyade	Risque de noyade				
	Chute de hauteur	Ponts/barrages/berges		Sensibilisation des agents au risque de chute	Fort	Utilisation des EPI, mettre en place une réflexion sur le travail isolé
	Travaux forestiers	Les agents assurent le suivi des travaux de restauration de la ripisylve. Ils peuvent être victimes de la chute d'arbres ou de branches		Port des EPI	Fort	Valise de premiers secours dans le véhicule de service
Relation avec le public	Psycho-social	Les agents travaillent essentiellement sur terrain privé et rencontrent des propriétaires plus ou moins réticents		Prévenir les riverains suffisamment tôt des interventions, préparation des entretiens	Modéré	Prévenir les riverains Les agents doivent faire preuve de pédagogie